

Nouvelle assistance macrofinancière à la Jordanie

2019/0192(COD) - 06/12/2019 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission du commerce international a adopté le rapport de Luisa REGIMENTI (ID, IT) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil portant attribution d'une nouvelle assistance macrofinancière au Royaume hachémite de Jordanie.

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen arrête sa position en première lecture en faisant sienne la proposition de la Commission.

Pour rappel, le 11 juillet 2019, la Jordanie a présenté une demande officielle d'assistance macrofinancière de l'UE (AMF), d'un montant de 500 millions d'EUR, tel qu'envisagé au cours du conseil d'association UE-Jordanie qui s'est tenu le 26 juin 2019.

Suite à cette demande, la Commission a présenté au Parlement et au Conseil une proposition visant à accorder l'AMF demandée sous forme de prêts en trois tranches. L'AMF proposée serait le troisième programme d'assistance macrofinancière accordée à la Jordanie. Le premier (AMF-I), d'un montant de 180 millions d'EUR sous forme de prêts, a été adopté par les colégislateurs en décembre 2013 et s'est achevé en octobre 2015; le deuxième (AMF-II), d'un montant de 200 millions d'EUR, également sous forme de prêts, a été adopté en décembre 2016 et s'est achevé en juillet 2019.

Le troisième programme d'AMF s'inscrit dans le cadre d'un effort plus global déployé par l'Union et d'autres bailleurs de fonds, convenu à la conférence «London Initiative» qui a eu lieu en février 2019, de reconformer les intentions de soutenir l'action mise en œuvre par la Jordanie pour préserver la stabilité du pays et améliorer ses perspectives de croissance.

Le protocole indique que l'aide accordée, plus importante que les deux programmes d'aide précédents, doit être effectivement consacrée à encourager le développement des investissements et projets en matière d'entrepreneuriat en Jordanie, et faire l'objet d'un suivi régulier quant à l'utilisation effective des fonds.

L'exposé des motifs accompagnant le rapport rappelle que l'afflux massif de réfugiés syriens en Jordanie a accentué la pression sur la situation budgétaire, les services publics et les infrastructures du pays et que la stabilité de la Jordanie est donc essentielle pour éviter que la dramatique crise des réfugiés ne fasse imploser la situation au Proche-Orient. Il souligne également l'engagement durable de la Jordanie dans la lutte contre le terrorisme islamique et le fait que la Jordanie peut aujourd'hui être considérée comme l'un des États les plus démocratiques du Proche-Orient.

Enfin, grâce au développement de l'ouverture réciproque des marchés, l'existence d'un partenaire étranger financièrement stable constitue pour les entreprises l'Union une garantie susceptible d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière de commerce, d'entrepreneuriat et d'investissement en Jordanie.